



1. Personnes présentes

Voir liste de présence séparée

2. Ordre du jour

1. *Présentation de Monsieur Alexandre LESIW*
2. *Approbation du PV de la réunion précédente*
3. *Proposition de recommandations du Groupe de travail Prévention du Sans-abrisme*
4. *Projet d'Opinion de la Plateforme belge au sujet du PNR 2018*
5. *9^{ème} Rapport Bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale*
6. *Divers*

3. Compte rendu de la réunion

3.1 Présentation de Monsieur Alexandre Lesiw

Julien Van Geertsom a pris sa pension depuis le premier février 2018. Il est remplacé par Alexandre Lesiw qui sera le Président Ad Intérim.

3.2 Compte rendu de la réunion précédente

Lors de la précédente réunion, Illiana Gonzalez avait signalé que le rapport semestriel du plan wallon de lutte contre la pauvreté devait être présenté au conseil des ministres du gouvernement wallon. Celui-ci a été reporté au conseil des ministres du 1 février 2018. Le rapport a ensuite été à nouveau ajourné. Le gouvernement wallon prévoit une réorientation du plan.

En mars 2018 aura lieu une conférence interministérielle. La date exacte n'est pas encore fixée.

Un appel à projets est lancé en collaboration avec la Fondation Roi Beaudouin [Appel à projets "pauvreté"](#)

Remarque du [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#)La traduction n'est pas tout à fait correcte. Il y a lieu d'utiliser « Steunpunt » à la place de « Dienst ».

Le PV est approuvé moyennant les modifications proposées.

3.3 Proposition de recommandations du Groupe de travail « Prévention du Sans-abrisme ».

Ce thème est présenté par Fabrizio Leiva-Ovalle. La présentation est jointe au PV de la réunion. Le groupe de travail « Prévention du Sans-abrisme » s'est réuni à plusieurs reprises. Lors de ces réunions, les nouvelles contributions ont permis de clarifier davantage les thèmes qui avaient été

présentés précédemment. Ce travail a permis d'identifier des situations sur le terrain et de dégager des bonnes pratiques.

Les différentes recommandations pourront servir de base pour les discussions lors de la réunion interministérielle prévue en mars prochain.

Les différents points sont abordés :

- Expulsion pour non-paiement de loyer
- Conflits et ruptures familiales
- Sortie d'institution (détenus, IPPJ), suite à une hospitalisation, d'une maison d'accueil)
- Non accessibilité du droit au logement

Alexandre remercie Fabrizio pour sa présentation ainsi que tout le groupe de travail pour l'excellent travail effectué.

Concernant l'adresse de référence, un travail est en cours pour rédiger des instructions à destination des CPAS.

Remarque : Le document fourni n'est pas encore finalisé. L'assemblée est-elle d'accord pour ce texte ou bien y a-t-il des informations complémentaires à rajouter ?

Questions-réponses formulées après la présentation

- Jean Peeters : Bravo à Fabrizio pour avoir mis ensemble un tas d'idées.
- Le document pourrait être transmis à d'autres associations afin de rassembler des idées. Il pourrait être présenté différemment. L'idée principale est de mettre des choses en place et qui ne coûte pas trop cher.
- Le document présenté montre des recommandations récurrentes, notamment au sujet du courrier rédigé en cas d'expulsion du domicile pour cause d'insalubrité et à adresser au locataire comme au propriétaire.
- Un autre point soulevé est le fait de radier d'office tout bénéficiaire du RIS qui ne se manifeste pas pendant un an. Il pourrait plutôt être procédé à une suspension afin de permettre à la personne concernée d'éventuellement récupérer ses droits plus facilement
- Alexandre propose de faire un résumé avec des actions prioritaires.
- Jean Peteers propose plutôt de le faire après chaque chapitre et ce en association avec la Strada.
- Ides : Mehobel vient à échéance ; comment va-ton s'approprier le fruit de ce travail ?
- Comment va-t-on appliquer l'uniformisation des formes de cohabitation de manière concrète ? Il y a lieu de bien réfléchir car il pourrait y avoir des effets néfastes.
- Alexandre : L'intention est de transmettre aux ministres concernés les recommandations. Des idées pourraient trouver leur place dans le plan national de réforme.
- Concernant le statut du cohabitant, un travail est déjà en cours pour l'aide résiduaire et ceci afin d'harmoniser au maximum les différents types d'intervention (aides aux handicapés, GRAPA, ...). Un travail de fond a déjà été initié mais il pourrait être étendu au niveau de la sécurité sociale. Ces actions seront réalisées progressivement.
- Quelques remarques formulées par Patrick De Bucquois :
 - o Il y a lieu de faire attention au vocabulaire utilisé lorsque l'on parle de personnes en situation de séjour illégal.
 - o Dans le cadre de la politique du logement, il existe un nombre effarant de logements vides
 - o Le document pourrait être publié. Beaucoup de personnes seraient intéressées par les thématiques développées.
- Relais social de Charleroi : Il s'agit d'un développement d'un projet innovant. Il pourrait être joint à une note d'intention globale. Il serait intéressant de tester par phase les différents points. Cela pourrait se faire en collaboration avec les plateformes et notamment avec les relais sociaux et les partenaires actifs dans la lutte contre la pauvreté.

- Gilsèle Marlière : Il s'agit d'un travail de fond en vue de l'harmonisation des statuts. Le travail effectué est un travail colossal surtout au niveau du régime résiduaire. La collaboration avec la sécurité sociale est nécessaire :
 - o Il y a lieu de pointer les innovations. Les recommandations sont là mais il faut les répéter régulièrement.
 - o On met en avant les mères isolées en situation illégale mais on ne parle pas des personnes en situation de handicap
- Marie Claude Chainaye est interpellée par le fait que les CPAS appliquent comme sanction la suppression du RIS.
- Alexandre : La problématique des sanctions sera prévue dans le cadre du PIIS et l'on y sera attentif. Les remarques seront prises en compte pour la rédaction du document final. Un travail de hiérarchisation des recommandations sera aussi effectué. Cela permettra une lecture plus aisée du document. Il y aura lieu aussi de tenir compte des réactions interministérielles. L'assemblée est d'accord pour finaliser le texte.

3.4 Projet d'Opinion de la Plateforme belge au sujet du PNR 2018

Alexandre remercie Fabrizio pour son investissement dans ce dossier.

Lors de la réunion du 14 décembre 2017, il avait été prévu de compiler une série d'intentions discutées au sein de la plateforme pour les soumettre au Premier Ministre. Les travaux de la Belgique en la matière ont été mis à l'Agenda Européen. Il s'agit entre autre des recommandations du professeur Nicaise. Les informations se trouvent sur le site du SPP Intégration sociale et elles seront mises à jour.

Remarques, questions et réponses

- Ides est d'accord avec tout ce qui est dans le projet d'avis. Par contre, il pense qu'il y a un problème de destinataires. Est-ce dans nos attributions d'émettre des avis à l'Europe ? Il y a lieu de clarifier quelles sont nos attributions. Le cas échéant, on pourrait supprimer cette partie du texte. Le deuxième point à vérifier concerne le fait que les indicateurs de pauvreté s'éloignent de plus en plus du *target* et des objectifs 2020.
- Réponse d'Alexandre : Il s'agit d'un document pour les autorités belges. Il y a lieu de distinguer les intentions pour la Belgique et les intentions pour l'Europe.
- Réponse de Josée : L'Europe est une union de 28 états membres. La Belgique fait partie de ces 28 états et peut donc avoir aussi des opinions.
- Une autre remarque sur les indicateurs à la page 2 : on parle du danger des indicateurs qui sont mélangés entre eux. Il y a un groupe de travail qui s'en occupe actuellement.
- La matière relative au cohabitant est une matière très complexe. Il faut être très prudent lorsque l'on veut y apporter des changements.
- Dans le point relatif à la pauvreté infantile, il est fait mention que les locataires présentaient un risque de 36,2 % de tomber en pauvreté par rapport aux personnes propriétaires de leur logement. Il y a lieu de reformuler la phrase. Il s'agit en outre d'une note très intéressante.
- Christel : Vient à la réunion en tant que citoyenne. Elle est d'abord passée par BAPN et la ligue des droits de l'homme. Elle se demande aussi à quel endroit elle peut faire entendre sa voix en tant que citoyen consommateur mais ne veut pas perdre son temps dans des réunions improductives. Ce serait une opportunité d'associer la société civile et des citoyens à participer aux discussions.
- La plateforme est un lieu précieux d'expression et d'échanges entre différentes parties prenantes. Il y a la société civile, les organisations sociales et les autorités publiques.

- Jeroen : il doit y avoir un modèle de dette individuelle. Il ne faut pas mettre la faute sur les personnes. Il ne faut pas non plus culpabiliser les acteurs (soit les personnes, soit les pouvoirs publics). Il est aussi important de formuler des propositions concrètes mais il faut être prudent avec la formulation.
- Les partenaires sociaux sont aussi consultés. Le texte sera relu par des collègues.
- Alexandre : Il faut distinguer les recommandations pour le Gouvernement National des recommandations pour l'Europe. Il faut tenir compte des compétences de tous les niveaux de pouvoirs.
- Autre remarque concernant la page 3 du document : Pour bénéficier des fonds Européens, les Etats doivent prendre des engagements et il s'agit donc de contraintes.
- Alexandre : C'est bien le gouvernement nationale qui est concerné par les Fonds européens.
- Jeroen : Il y a lieu d'apporter une petite nuance : les montants des revenus indiqués datent de 3ans. Il faut donc être vigilant lors des analyses.
- Le document sera adapté et transmis aux auteurs pour la finalisation du texte.

3.5 9^{ème} rapport bisannuel du service de lutte contre la pauvreté (Présentation en annexe). Présenté par Veerle Stroobants.

Tous les deux ans, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale rédige un rapport sur la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Celui-ci, intitulé *Citoyenneté et pauvreté*, est disponible uniquement en ligne : [Rapport bisannuel 2016-2017](#)

Ce rapport, qui est le résultat de nombreuses rencontres avec des personnes vivant en pauvreté et des acteurs de terrain, est composé de constats, d'analyse et de recommandations.

Il est divisé en plusieurs chapitres s'articulant autour de 4 aspects essentiels de la citoyenneté :

L'égalité, la liberté, la possibilité de prendre des responsabilités et enfin la reconnaissance. Une attention particulière a aussi été accordée au logement.

1) Egalité en dignité et en droit

La Belgique c'est engagée à réaliser dans la mesure de ses moyens à mettre en œuvre l'égalité des droits des citoyens. Dans la réalité, de nombreux droits ne sont pas effectifs et notamment en ce qui concerne le chômage, l'allocation d'insertion, le PIIS, la réforme du Pro deo, ... Un travail a aussi été effectué sur le non-recours des droits. Une autre constatation est que le droit à l'alimentation saine a été remplacé par « l'aide alimentaire ». Le droit à un logement décent est très différent de l'adresse de référence.

Des mesures spécifiques pour les droits universels ont été aussi effectuées. Il apparaît que les personnes sont considérées comme des ayants droits de seconde zone.

Les mesures spécifiques d'aide sont de plus en plus sélectives. Le groupe-cible doit fournir des preuves. Cependant, il y a tellement d'aspect différent de la pauvreté qu'il n'est pas possible de catégoriser. On constate aussi une stigmatisation des personnes.

Il n'y a pas de solution simple pour une aide pour tous. Il faut être juste et équitable. Il y a donc lieu de d'effectuer une combinaison des deux mesures universelles avec une individualisation.

2) Etre libre dans l'exercice des droits et responsabilités

Cela passe notamment par le droit au respect de la vie privée. Le groupe-cible est mis sous pression par la digitalisation. Il doit aussi fournir de nombreux documents ou informations (qui sont la plus part du temps disponible via la banque carrefour ou d'autres plateformes)

Un autre point soulevé concerne le statut du cohabitant et des nouvelles formes de « vivre ensemble ». Cela peut poser des problèmes et des pertes de droit, ce qui peut empêcher les ayants droit de progresser dans la société (influence sur les enfants, ménage recomposé, réduction des allocations familiales,...).

Les personnes en pauvreté ont droit à un revenu digne.

3) Pouvoir assumer des responsabilités

Les personnes en pauvreté ont le droit de participer à la société en :

- Faisant du volontariat (mais risque de perte de revenu car il y a suspicion de travail au noir)
- Faisant partie d'une association
- Participant à la politique

Le rôle de parent a aussi été analysé et notamment être parent dans des conditions difficiles (regard des enfants, place du parent dans l'éducation, image de soi,...)

4) Droit au logement décent

L'analyse a porté sur :

- Combattre l'inoccupation des logements
- Sélection et discrimination
- Expulsion
- Accompagnement (Housing First, capteur de logement,...)

Il s'agit de recommandation structurelles ayant pour but d'aller vers un mieux et d'inculquer une mentalité de droit.

Ce rapport annuel a été transmis aux différents gouvernements. Les participants à ce rapport attendent beaucoup de la suite qui sera réservée par les autorités.

Ce dossier pourra être aussi présenté lors des réunions du réseau des fonctionnaires fédéraux.

Remarques, questions et réponses

- Patrick De Bucquois est heureux et admiratif pour le travail effectué par le service de lutte contre la pauvreté. Il fait aussi remarquer trois points :
 - o Loi sur la vie privée serait votée fin mai
 - o La déclaration d'incapacité des personnes doit aussi être vue au sens juridique
 - o Le concept universalisme proportionné
- Jean Peteers : Le service de lutte contre la pauvreté a été créé en 1991. Il est composé entre autre d'un rassemblement d'associations. C'est un service unique en Europe qui rassemble des personnes qui ont réfléchi sur des thèmes et puis qui en ont discuté en association. Ce service obtient des réponses des instances concernées.
- Dans le rapport n'apparaît pas de façon assez forte que la société est discriminante. Par exemple, c'est la société qui fait une personne handicapée ; c'est la société qui rend une personne pauvre.
- Au sujet du statut cohabitant, on peut mettre en avant la pertinence de l'individualisation des droits.
- Dans le rapport, il n'est pas fait mention de la participation sociale dans tous les niveaux
- Alexandre : Concernant la protection de la vie privée, un avis est systématiquement demandé à la Commission de protection de la vie privée. La législation « only one » est d'application. Les administrations ne peuvent pas demander les renseignements qu'elles peuvent trouver elles-mêmes.
- Veerle : Le rapport est imprimable sur site du Service de lutte contre la pauvreté (lien repris plus haut).
- Le terme « Mesure spécifique » a effectivement été choisi.
- Pour l'individualisation des droits : Le débat est tellement énorme avec de nombreuses participations à la société. Tout n'a pas pu être mis en lumière.
- Il est dommage que le rapport soit déjà finalisé. La cohabitation freine beaucoup de gens (surtout au point de vue de perte de revenu). Il faut voir cela au point de vue fiscal.

- Ce rapport montre la pauvreté sans passer par la subjectivité de la personne. Il y a lieu d'accompagner les fonctionnaires au sujet de l'analyse d'impact. Et même si c'est compliqué à mettre en œuvre, il faut aller plus loin.
- on peut voir un lien entre les trois présentations de cette réunion : les signaux sont suffisamment forts pour en faire acte dans le Programme National de Réforme.
- Fabrizio : il s'agit de mesures qui ont déjà été prises par le gouvernement. L'avis finalisé de la plateforme sera transmis avec le PV. Le test d'impact a été présenté lors de la réunion du 25 janvier 2018 du réseau des fonctionnaires luttant contre la pauvreté. Cet outil a été développé pour évaluer l'impact de la pauvreté dans tous les niveaux de pouvoirs.
- Alexandre remercie toute l'équipe qui s'est investie dans ce travail.

3.6. Divers

Patrick De Bucquois souhaiterait partager la commisération et l'étude d'itérera paru dans La Libre : « Il vaut mieux être pauvre aujourd'hui en Belgique que d'être un sénateur romain ». Que répondre à ce genre d'article ?

- L'assemblée propose de ne pas répondre à un mauvais article.
- Jean Peeters s'inquiète de l'ambiance socio-politique générale au sein des CPAS. Les usagers sont présumés coupables. Ils doivent fournir de nombreux documents et preuves.
- Certain CPAS agissent en toute impunité. Exemples concrets : le CPAS de La Louvière a été pointé du doigt car il n'a pas voulu accorder le RIS à une personne sans-abri ; le CPAS de Liège fait signer une déclaration pour autoriser le CPAS à prendre connaissance de toutes les informations (dépenses, extrait de compte,...)
Réponse : lorsque de tels agissements sont identifiés, il y a lieu de porter plainte via le tribunal de travail.
- [UFAS](#) : il y a une politique différente dans chaque CPAS. Ce ne sont pas les assistantes sociales qui prennent ces initiatives. C'est la direction (souvent très politisée) qui décide de la manière de travailler et d'accorder les aides aux bénéficiaires. Il s'agit de quelque chose de très complexe. Le combat n'est pas simple.
- Alexandre :
 - Le CPAS est l'émanation de la politique de la commune. Lors des prochaines élections en octobre prochain, le concitoyen peut en tenir compte.
 - L'application de la loi « only one » est régulièrement rappelée aux CPAS
 - Les rapports d'inspections sont publiés sur le site du SPP Intégration sociale et sont disponible à la consultation. [rapports d'inspection](#).
- Jeroen : une étude scientifique a été réalisée en Flandre concernant les assistantes sociales
Réponse : Des cas sont signalés lors de réunions. Des assistantes sociales adhèrent aussi à la politique de l'institution et ce aux détriments des citoyens.
Les assistantes sociales reçoivent une formation en déontologie. Elles ont le droit de choisir leurs instruments et doivent être autonome pour chaque cas qui leur est soumis.
Cette attitude n'est pas toujours développée car cela donne une responsabilité à l'assistante sociale. Ce point est mis en exergue lors des formations.
- Coralie Buxant : Une formation sur « Housing first belgium lab » sera organisée prochainement et ceci en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin.
Deux sessions sont déjà prévues : le 13 mars pour les francophones et le 26 mars pour les néerlandophones ; Vu le succès, un deuxième module sera prévu plus tard.

- Alexandre :
 - Si des personnes sont intéressées par cette formation, il y a lieu de s'inscrire rapidement ; 2/3 des places sont déjà prises.
 - Afin d'organiser au mieux les réunions de la plateforme, et ce, surtout au point de vue logistique, il est demandé aux participants de s'inscrire au préalable à la réunion via un doodle.
- La Belgique va soumettre son PNR en avril et recevra en juin les remarques de la Commission.
- Josée Goris : La concertation européenne est très structurée. La consultation est publique et ouverte. Il existe une newsletter sur toutes les matières traitées.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 7/06/2018 de 14 h à 16 h 30 – salle Mandela 2^{ème} étage WTC II- SPP Intégration sociale.